

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 2 avril 2024

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX
Séance du conseil municipal du mardi 2 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi deux avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Eric, M. DOUAGLIN Émile, M. GESLIN Damien, Mme SENECHAL Marie, M. ADAM Mickaël, M. LEULIETTE Arnaud, Mme CHATELET Marie-Laure
Absent	M. QUILLIOT Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. Émile DOUAGLIN, Mme DELALANDE Sabrina ayant donné pouvoir à Mme BRIAND Stéphanie,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	27/03/2024

2024 04 Approbation des délibérations de la séance du 12 mars 2024

Le compte rendu de la séance du 12 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

2024 04 Etablissements Publics Fonciers de Bretagne (EPFB) - Portage et dépollution du Garage des Alleux

Monsieur le Maire fait part de la réunion du 25 mars 2024 en présence de l'opératrice Foncier de l'EPFB Mme DOUX et l'AMO en dépollution, GINGER-BURGEAP.

Il est décidé :

- D'effectuer de nouvelles investigations sur la parcelle voisine afin de contrôler la présence éventuelle d'hydrocarbures ou autre pollution,
- De prolonger la convention de portage foncier avec l'EPFB sur 12-24 mois,

Il informe d'une prochaine réunion courant septembre 2024 portant sur la programmation et le coût de la dépollution. Il rappelle le financement de l'EPFB à hauteur de 60% sur les études, les travaux de déconstruction et de dépollution. Les membres s'accordent sur la mise en vente de la maison en pierre une fois les travaux de dépollution terminés. Monsieur le Maire informe qu'il a contacté l'entreprise SARL DUGUÉ pour des travaux de couverture.

Un projet de création de 8 logements sociaux est en cours de partenariat entre la société MAB GASNIER et FOUGERES HABITAT en lieu et place du garage pour une livraison fin 2026. Monsieur le Maire espère présenter le projet aux membres lors d'une prochaine réunion de conseil municipal, pour validation avant de céder le terrain à Fougères Habitat.

2024 04 Marché MOE « Réhabilitation et extension du commerce et des logements au 21-23 rue du Général de Gaulle »

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre (MOE) de l'opération « Réhabilitation et extension du bar et logements au 21-23 rue du Général de Gaulle »,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un nouvel avenant d'honoraires de mission de MOE de Chouzenoux Architecture portant sur une modification de programme : extension de la cuisine du 913 sur la partie Maison des Jeunes + modification du logement 1.

Madame Laurence GOBÉ informe d'un échange avec l'exploitant du 913 et propose aux membres une autre possibilité d'extension de la cuisine du 913 en lieu et place de la terrasse inutilisée. L'extension a vocation de lieu de stockage et de travail. Cette deuxième possibilité permettrait également de réceptionner les livraisons par l'arrière du bâtiment et de sortir directement les poubelles sur l'extérieur sans passer par la salle.

Monsieur le maire se charge d'exposer ce nouveau projet à la maîtrise d'œuvre Chouzenoux Architecture.

2024 04 034 Devis Chouzenoux Architecture – Mission MOE pour la conception de la cuisine de la restauration rapide

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une proposition de maîtrise d'œuvre de Chouzenoux Architecture pour la conception et réalisation du comptoir et de l'aménagement de la cuisine de la restauration rapide située au 21 rue du Général de Gaulle.

La proposition d'honoraires s'élève à 3 510 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de maîtrise d'œuvre n°DEV00000119 de Chouzenoux Architecture de Rennes, CONFIRME les crédits sur le budget Centre-bourg n°15004 en section d'investissement au compte 231.

Pour : 14 voix

2024 04 035 Boulangerie – Travaux et nouveaux équipements

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée sur deux projets d'équipement de la boulangerie, à savoir :

- Démolition du four à bois pour installer en lieu et place un four électrique professionnel d'occasion,
- Travaux de couverture sur la dépendance et installation de panneaux photovoltaïques en contrat « autoconsommation collective », ainsi que sur le bâtiment de la salle de réception du restaurant Le Bon Accueil.

Il informe de l'état médiocre du four à bois et rappelle que ce procédé de cuisson demande environ 2 heures de travail en plus qu'un procédé électrique. A ce jour, le coût de l'énergie du bois est moins élevé que l'énergie électrique mais risque d'augmenter.

Monsieur ÉMILE DOUAGLIN confirme l'opportunité d'acquérir un four électrique d'occasion pour la somme de 5 000 €.

Madame Laurence GOBÉ propose de conserver la façade du four à bois et de la fixer sur le pignon de la mairie.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE l'acquisition du four électrique d'occasion pour 5 000 € après avoir fait vérifier son état de fonctionnement,

VALIDE la proposition de Madame Laurence GOBÉ de conserver la façade du four à bois et décidera ultérieurement de son positionnement,

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter un devis pour déplacer la façade du four à bois et démolir le restant, tout en prenant soin d'extraire les briques réfractaires.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 2 avril 2024

CHARGE la Commission de l'Énergie d'étudier l'offre de l'Agence Locale de l'Énergie, une prestation additionnelle de 774 € TTC pour la réalisation d'une étude d'opportunité photovoltaïque, comprenant le calcul des taux d'autoconsommation et le retour sur investissement sur différents scénarios (surface de toit et cas choisi : Revente totale, ACI et ACC) afin de permettre aux élus de faire un choix éclairé.

Pour : 14 voix

2024 04 036 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre (MOE) des opérations « Agrandissement de la cantine et travaux au premier étage de la mairie »

Monsieur le Maire rappelle lancement d'un avis d'appel public à la concurrence, en procédure adaptée, pour la mission de maîtrise d'œuvre des opérations « Agrandissement de la cantine scolaire et rénovation des locaux du 1^{er} étage de la mairie ». L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée à 400 000€ HT (*avis paru dans les annonces légales 7 Jours le 10/02/2024 et publication du DCE sur la plateforme Emegalis Bretagne*).

Le marché est divisé en deux tranches : une tranche ferme du diagnostic jusqu'à l'avant-projet définitif (APD) et une tranche conditionnelle de la phase Etudes de projets PRO à l'Assistance aux Opérations de Réception (AOR). La division permet de conserver le même maître d'ouvrage en cas de poursuite sur la tranche conditionnelle.

La date limite de réception des offres a été fixée au 08/03/2024 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 18/03/2024 à 15h30 en présence de membre de la commission d'appel d'offres.
Nombre de plis reçus et admissibles : 4

A l'issue de l'analyse des plis,

La commission propose que soit retenue la candidature la mieux classée de l'Atelier GARDAN de Rennes, au prix de rémunération de 16 500 € HT pour la tranche ferme et 20 425 € HT pour la tranche conditionnelle. Le groupement se compose comme suit :

- BET Thermique, Fluides et Electrique SARL LCA de LAVAL,
- Ingénierie pour la structure béton-bois SAS ARES Concept à LE RHEU,
- LES TRAVAUX DU PRINTEMPS de Noyal Châtillon sur Seiche pour l'économie et le suivi de chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT la proposition faite par la commission d'appel d'offres,**
- **DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre au groupement de Atelier GARDAN de Rennes, SARL LCA de Laval, SAS ARES du Rheu et Les Travaux de Printemps de Noyal-Châtillon-sur-Seiche pour l'agrandissement de la cantine et la rénovation des locaux du 1^{er} étage de la mairie, au prix de rémunération de 16 500 € HT pour la tranche ferme et 20 425 € HT pour la tranche conditionnelle.**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la passation du marché de maîtrise d'œuvre,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès du cabinet Reflex Acoustique de Saint-Ouen-des-Alleux.**
- **CONFIRME les crédits sur le BP Principal 15000 en section d'investissement, au compte 231.**

Pour : 14 voix

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 2 avril 2024

2024 04 Devis – Travaux voirie 2024

Monsieur le Maire rappelle les crédits alloués au budget principal 2024 pour la voirie, soit 50 000 €.

La Commission de la voirie a consulté deux entreprises.

Elle est chargée d'analyser les offres lors d'une réunion fixée le mercredi 10 avril à 18h30 à la mairie.

Madame Marie-Laure CHATELET rappelle que les déplacements des plateformes à conteneurs n'ont toujours pas été réalisés et informe que le SMITCOM va cesser le ramassage sur ces lieux mi avril.

Monsieur Mickaël ADAM informe que les marquages des deux nouveaux arrêts STOP au lieu-dit la Tisonnais et au carrefour de la rue Colette Besson n'ont toujours pas été réalisés.

Monsieur le Maire se charge de faire réaliser ces travaux rapidement.

2024 04 037 Devis – acquisition de containers de stockage

Monsieur le Maire rappelle le crédit alloué de 20 000 € sur l'exercice 2024 pour l'acquisition de containers et leur bardage bois.

Madame Stéphanie BRIAND présente un devis de la société GOLIAT Containers. Elle propose de retenir leur offre pour deux containers isothermes de 6m au prix unitaire de 5 560 € HT avec une livraison pour les 2 containers à 1 035 € HT.

Elle informe qu'il est nécessaire de surélever les containers au moyen de plots.

Les contenants des deux containers existants seront déplacés par les deux associations Le Comité d'Animation et l'Amicale Laïque dans les nouveaux containers isothermes.

Les associations Le Palet Audonien et les Tonnelles Audoniennes pourront stocker leur matériel dans ces deux containers vides.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition et VALIDE le devis de GOLIAT Containers n°F02267 pour la fourniture et livraison de deux containers isothermes pour un montant total de 12 155 € HT.

Monsieur le Maire se charge de demander un devis pour la création de plots et la location d'un manitou.

Le bardage des containers sera discuté ultérieurement en fonction des crédits restants.

Pour : 14 voix

2024 04 038 Demande de subvention de l'association « Les Tonnelles audoniennes »

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'association « Les Tonnelles Audoniennes » à but non lucratif, régissant le prêt et montage de mobilier (tonnelles, tables, chaises).

La Commission des finances, réunit le 25/03/2024 propose à l'assemblée de donner la jouissance du mobilier communal à l'association « Les Tonnelles Audoniennes » pour qu'il puisse être prêté gratuitement aux associations communales et loué aux particuliers, comités d'entreprise.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De verser une subvention de 4 400 € à l'association communale « Les Tonnelles audoniennes », montant correspondant à l'acquisition de deux barnums neufs de 24 et 32 m² chez France-Barnums.com,
- De donner la jouissance du mobilier communal à ladite association, moyennant la signature d'une convention et d'un inventaire annexé,
- Dit que la commune et les associations communales sont prioritaires et disposeront du matériel gratuitement pour leurs manifestations (les réservations devront être communiquées suffisamment tôt à l'association)

Pour : 10 voix

Contre : 1 voix (Arnaud LEULIETTE)

Abstentions : 3 voix (Marie SENECHAL, Émile DOUAGLIN, Jean-Louis QUILLIOT)

2024 04 039 Devis rénovation parquet de la salle des fêtes

Madame Laurence GOBÉ informe l'assemblée qu'il conviendrait de vitrifier le parquet de la salle des fêtes. Elle présente à l'assemblée deux devis.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis le moins disant n° DEV00002661 de SARL LES SENS DU BOIS de LES CHERIS (50) au prix unitaire de 18,9394 € le m², soit 3 750 € HT pour 198 m² comprenant la salle et la scène.

CONFIRME les crédits sur le budget principal en section de fonctionnement au compte 615221.

Madame Laurence GOBÉ demande à connaître le temps de séchage entre les 3 couches avant de fixer une date d'intervention avec la société.

Pour : 14 voix

Divers

- **Portails du cimetière** : Mme Laurence GOBÉ est en attente d'un 2^{ème} devis de METAL CONCEPT,
- **WC public Place de l'église** : M. Eric TURBEL informe qu'il est nécessaire de vider la fosse, il est en attente de devis pour sa reconstruction, Vérifier le raccordement à l'assainissement collectif
- **EPDM Sodapark** : Mme Stéphanie BRIAND est en attente d'un devis de réparation auprès de MECO. Elle va contacter la société LUDOPARC,
- **Alignement de peupliers sur l'étang** : M. Arnaud LEULIETTE informe qu'il va certainement falloir les abattre (47) dès l'année prochaine avant qu'ils ne tombent. M. le Maire demande quelle est l'entreprise qui a abattu les peupliers sur le terrain bosselé.

Fin de séance à 22h15